

ABoxIT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version du 01/09/2026

Article 1 – Identification du vendeur

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les prestations proposées par **ABoxIT**, entreprise individuelle exploitée sous le régime de la micro-entreprise.

Nom et prénom de l'entrepreneur : Luc Bourbiaux

Nom commercial : ABoxIT

Adresse du siège : 443 rue des platanes

Code postal / Ville : 59162 Ostricourt

SIREN : 844 128 199 00024

Téléphone : 07 43 77 04 06

Adresse e-mail : contact@aboxit.fr

Site internet : aboxit.fr

En tant que micro-entreprise, ABoxIT bénéficie de la franchise en base de TVA conformément à l'article 293 B du Code général des impôts.

ABoxIT propose des prestations informatiques destinées aux particuliers et aux professionnels, notamment :

- Maintenance informatique ;
- Installation informatique ;
- Dépannage informatique ;
- Assistance informatique à distance ;
- Formation informatique à domicile ou dans les locaux du client.

Les prestations sont réalisées exclusivement sur le territoire français.

Article 2 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et obligations d'ABoxIT et de ses clients dans le cadre de la réalisation de prestations de services informatiques.

Toute commande, signature d'un devis ou validation d'une intervention implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

En cas de conditions particulières convenues par écrit entre les parties, celles-ci prévalent uniquement pour la prestation concernée.

Article 3 – Commandes et prise de rendez-vous

Les prestations sont réalisées exclusivement sur rendez-vous.

Les interventions peuvent être effectuées :

- au domicile ou dans les locaux du client ;
- à distance lorsque la nature de la prestation le permet.

Chaque demande fait l'objet d'un échange préalable permettant d'identifier le besoin du client.

Dans la mesure du possible, un diagnostic est réalisé avant l'établissement du devis.

La commande devient définitive après :

- l'acceptation écrite du devis par le client ;
- ou la validation expresse du rendez-vous lorsque la prestation ne nécessite pas de devis complémentaire.

Article 4 – Devis

ABoxIT établit un devis préalablement à toute intervention, quel que soit le montant de la prestation, lorsque le diagnostic permet de déterminer précisément les travaux à réaliser.

Le devis mentionne notamment :

- la nature des prestations ;
- leur prix ;
- les éventuels frais de déplacement ;
- les conditions particulières d'exécution.

Le devis est valable pour la durée indiquée sur celui-ci.

Toute prestation supplémentaire non prévue initialement devra faire l'objet de l'accord préalable du client.

Article 5 – Tarifs

Les prix sont exprimés en euros (€).

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'acceptation du devis.

Les éventuels frais de déplacement sont indiqués avant toute intervention.

ABoxIT étant soumis au régime de la franchise en base de TVA, les factures portent la mention :

« TVA non applicable – article 293 B du Code général des impôts ».

Article 6 – Modalités de paiement

Sauf accord particulier, le paiement est exigible immédiatement à l'issue de l'intervention.

Pour les prestations de formation réalisées au domicile du client, le règlement est exigé avant le début de la formation.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Carte bancaire ;
- Virement bancaire ;
- Espèces (dans les limites prévues par la réglementation).

En cas de défaut de paiement, ABoxIT pourra suspendre toute nouvelle intervention jusqu'au règlement complet des sommes dues.

Pour les clients professionnels, tout retard de paiement entraînera l'application des pénalités de retard prévues par la législation en vigueur ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

Article 7 – Annulation et report de rendez-vous

Le client peut annuler ou reporter un rendez-vous sans frais jusqu'à quarante-huit (48) heures avant la date prévue.

En cas d'annulation tardive, d'absence injustifiée ou d'impossibilité d'effectuer l'intervention du fait du client, ABoxIT pourra facturer les frais de déplacement engagés.

Aucune indemnité ne sera réclamée lorsque l'annulation est justifiée par un cas de force majeure ou un motif légitime.

Article 8 – Déplacements

Les interventions sont réalisées dans un rayon de **25 kilomètres autour d'Ostricourt (59162)**.

Au-delà de cette zone, des frais de déplacement sont facturés à hauteur de **0,90 € par kilomètre**, calculés sur la base du trajet **aller-retour** entre le siège d'ABoxIT et le lieu d'intervention.

Article 9 – Obligations du client

Le client s'engage à :

- fournir toutes les informations nécessaires à la réalisation de la prestation ;
- communiquer les mots de passe, identifiants ou accès nécessaires à l'intervention ;
- être présent ou représenté lors des interventions à domicile ou en entreprise ;
- garantir qu'il est propriétaire du matériel ou qu'il dispose de l'autorisation nécessaire pour l'intervention ;
- permettre un accès sécurisé au matériel concerné.

Le client reste responsable de la légalité des contenus et logiciels présents sur ses équipements.

Article 10 – Sauvegarde des données

Il est fortement recommandé au client d'effectuer une sauvegarde complète de ses données avant toute intervention.

Le client reconnaît être informé du risque de perte de données inhérent à toute opération de maintenance ou de dépannage informatique.

ABoxIT ne pourra être tenu responsable de la perte, altération ou suppression de données, notamment en cas d'absence de sauvegarde préalable.

Lorsque la prestation le permet (notamment remplacement de disque dur ou SSD jusqu'à 1 To), ABoxIT peut proposer un service de sauvegarde ou de transfert de données, sous réserve de faisabilité technique.

Article 11 – Responsabilité

ABoxIT est tenu à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations.

La responsabilité d'ABoxIT ne saurait être engagée notamment en cas de :

- panne matérielle préexistante ;

- incompatibilité logicielle ou mise à jour d'un éditeur ;
- mauvaise utilisation du matériel après intervention ;
- intervention d'un tiers après la prestation ;
- perte de données en l'absence de sauvegarde.

En tout état de cause, la responsabilité d'ABoxIT est limitée au montant de la prestation concernée.

Article 12 – Garantie des prestations

ABoxIT garantit ses prestations pendant une durée de **30 jours** à compter de la date d'intervention.

Cette garantie couvre uniquement les prestations réalisées et s'applique lorsque le dysfonctionnement constaté est directement lié à l'intervention effectuée.

Sont exclus de la garantie :

- les nouvelles pannes sans lien avec la prestation ;
- les défaillances matérielles ou logicielles indépendantes de l'intervention ;
- les dommages causés par une mauvaise utilisation ou une intervention tierce ;
- les virus ou logiciels malveillants.

En cas d'application de la garantie, ABoxIT interviendra à nouveau sans facturation de la prestation concernée.

Article 13 – Achat de pièces et débours

ABoxIT ne commercialise pas de matériel informatique.

À la demande expresse du client, ABoxIT peut procéder à l'achat de pièces ou composants nécessaires à la réalisation de la prestation.

Ces achats peuvent être effectués :

- soit directement par le client ;
- soit par ABoxIT sous forme de débours, sur mandat du client.

Dans ce cas, les sommes avancées sont refacturées au client sur présentation des justificatifs d'achat. Ces montants n'entrent pas dans le chiffre d'affaires de la prestation.

Article 14 – Droit de rétractation

Conformément au Code de la consommation, le client dispose d'un délai de **14 jours** pour exercer son droit de rétractation lorsque la prestation est conclue à distance ou hors établissement.

Pour exercer son droit de rétractation, le client doit notifier sa décision claire et dénuée d'ambiguïté à la société ABoxIT avant l'expiration du délai de 14 jours, par courrier postal à l'adresse 443 rue des platanes 59162 Ostricourt ou par e-mail à contact@aboxit.fr. Le Client peut utiliser à cette fin le modèle de formulaire de rétractation fourni en Annexe des présentes CGV, mais ce format n'est pas obligatoire.

Le client peut toutefois demander expressément que l'exécution de la prestation commence avant la fin de ce délai.

Dans ce cas, le client reconnaît :

- renoncer à son droit de rétractation si la prestation est entièrement exécutée ;
- ou accepter de payer les prestations déjà réalisées en cas de rétractation en cours d'exécution.

Article 15 – Force majeure

ABoxIT ne pourra être tenu responsable de tout retard ou inexécution de ses obligations lorsque ceux-ci résultent d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : catastrophes naturelles, incendies, inondations, pandémies, pannes généralisées d'électricité ou de réseaux, grèves ou toute décision administrative empêchant l'exécution des prestations.

Les obligations des parties sont suspendues pendant la durée de l'événement.

Article 16 – Protection des données personnelles (RGPD)

ABoxIT collecte et traite des données personnelles uniquement dans le cadre de la gestion de ses clients, devis, factures et prestations.

Ces données sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la législation française applicable.

Le client dispose des droits suivants :

- droit d'accès ;
- droit de rectification ;
- droit d'effacement ;
- droit d'opposition ;
- droit à la limitation du traitement ;
- droit à la portabilité (si applicable).

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux obligations légales et comptables.

Toute demande peut être adressée à :
contact@aboxit.fr

Article 17 – Propriété intellectuelle

Les supports, documents, guides, supports de formation et tout contenu fourni par ABoxIT restent la propriété exclusive d'ABoxIT, sauf mention contraire.

Ils ne peuvent être reproduits, diffusés, modifiés ou exploités sans autorisation écrite préalable.

Article 18 – Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation doit être adressée à ABoxIT afin de rechercher une solution amiable.

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Le médiateur compétent pour ABoxIT est :

CM2C

49 Rue de Ponthieu

75008 Paris

01 89 47 00 14

www.cm2c.net

Article 19 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes conformément au droit applicable.

Article 20 – Modification des CGV

ABoxIT se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la signature du devis ou de la validation de la prestation par le client.

Article 21 – Entrée en vigueur

Les présentes Conditions Générales de Vente entrent en vigueur à compter du 05/07/2026 et restent applicables jusqu'à leur modification ou remplacement.

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(À compléter et à renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

À l'attention de :

ABoxIT

443 rue des platanes

59162 Ostricourt

contact@aboxit.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation suivante :

- Commandée le :
- Nom du client :
- Adresse du client :
- Description de la prestation :

Signature du client (uniquement en cas de notification papier) :

Date :